

1er mars 2021

### Lancement de la consultation du public sur la gestion de l'eau et les risques d'inondation



**A partir du 1<sup>er</sup> mars et pour 6 mois, sur l'ensemble du territoire français, les comités de bassin et l'État invitent les Français à donner leur avis sur les grands enjeux de l'eau et les défis à relever pour atteindre le bon état de nos eaux, adapter nos territoires au changement climatique, enrayer la disparition de la biodiversité et réduire les risques d'inondation.**

Le bon état de nos eaux, de nos fleuves, rivières, lacs et lagunes, de nos nappes souterraines et de notre littoral est un objectif national et européen, tout comme la réduction des risques d'inondation.

C'est une ambition collective majeure pour les années à venir.

- **Cap sur le bon état des eaux d'ici 2027**

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux\* (SDAGE) et les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI), qui tracent sur les territoires les politiques publiques pour l'eau et les risques d'inondation, sont en cours de révision. Ils seront adoptés début 2022 et mis en œuvre dans chaque bassin hydrographique de 2022 à 2027.

Les principaux axes d'évolution des prochains SDAGE concernent la gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique, la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses et le mélange des eaux de pluie avec les eaux usées, la restauration des milieux aquatiques et la réduction des risques d'inondation ainsi que la préservation du littoral.

Des programmes de mesures (PDM) adaptés à chaque territoire accompagnent les SDAGE.

- **Chaque avis compte**

Les citoyens mais également les collectivités, entreprises, associations, groupes d'acteurs concernés sont invités à répondre à cette consultation et donner leur avis sur les pistes d'action et les programmes de mesures à engager. C'est l'occasion de s'informer et de s'exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement.

Les avis permettront aux comités de bassin et à l'État d'enrichir et de finaliser les stratégies de bassin pour l'eau (les SDAGE) et pour la gestion des risques d'inondations (les PGRI). Ces documents s'imposeront ensuite à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.

La synthèse des résultats de cette consultation sera disponible fin 2021.

**Participez en ligne !** Pour accéder aux documents de la consultation mis à la disposition du public de votre région, rendez-vous sur <https://www.eaufrance.fr/actualites/consultations-sdage-et-pgri> ou sur [lesagencesdeleau.fr](http://www.eaufrance.fr/lesagencesdeleau.fr)<http://www.eaufrance.fr/>

**\*Le SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux**, définit la politique à mener pour stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les eaux (rivières, plans d'eau, lagunes, eaux littorales et nappes souterraines). Révisé tous les 6 ans, il fixe les conditions pour atteindre les objectifs environnementaux de préservation et de restauration des milieux aquatiques en prenant en compte les différents usages de l'eau.

Le SDAGE est accompagné d'un **programme de mesures (PDM)** qui identifie les actions concrètes à mener par territoire pour atteindre ses objectifs. Il comprend aussi des **documents d'accompagnement et un rapport d'évaluation environnementale**.

**Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)** définit la politique à mener pour prévenir les inondations. Il est aussi accompagné d'un **rapport d'évaluation environnementale**.

**Les comités de bassin, véritables parlements locaux de l'eau**, sont des assemblées dont les membres, nommés pour 6 ans, sont des représentants d'élus des collectivités territoriales, d'usagers non professionnels de l'eau (pêcheurs, associations de défense de l'environnement, consommateurs...), d'usagers professionnels (agriculteurs, industriels...) et de l'Etat. Ils arbitrent les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques.

### **Contacts presse**

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Valérie Santini - 06 33 03 76 24 - [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

Agence Plus2sens

Laurence Nicolas 06 64 50 59 50 [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com) et Stéphanie Bonnamour 06 60 58 45 45 - [stephanie@plus2sens.com](mailto:stephanie@plus2sens.com)